LE POUVOIR DISCIPLINAIRE DU CHEF D'ENTREPRISE : DIFFICILE ÉQUILIBRE ENTRE POUVOIR ET DEVOIR

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE : «IDENTIFIER LES COMPORTEMENTS FAUTIFS

- Caractériser les faits susceptibles de justifier une sanction disciplinaire
- Faits ne pouvant donner lieu à sanction
- Distinguer les motifs disciplinaires des motifs non-disciplinaires

DEUXIÈME PARTIE : « ENGAGER LES POURSUITES DISCIPLINAIRES »

- Respecter le délai de prescription des faits fautifs
- Prononcer une éventuelle mise à pied conservatoire
- Convoquer le salarié à un entretien préalable
- Notifier la sanction

OBJECTIFS

Savoir appréhender et mettre en œuvre le pouvoir disciplinaire dans l'entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Atelier de formation associant théorie et pratique
- Remise d'un support pédagogique écrit reprenant les thèmes abordés dans la demi-journée
- Grille d'évaluation de la formation

PSH : INCLUSION DU HANDICAP

Pour en savoir plus sur l'accessibilité à nos formations, **cliquez ici**

PUBLIC CONCERNÉ

Aucun prérequis demandé

- Directeur(rice)/Responsable des ressources humaines
- Responsable administratif(ive)
- Assistant(e) de direction / Assistant(e) administratif(ive)
- Responsable / Chef d'équipe
- Chef d'entreprise
- Chargé(e) des relations sociales
- Juriste
- Expert-comptable
- Gestionnaire de paie / RH

TARIF

(frais de petit déjeuner offerts)
Tarif demie-journée : 1.500 euros HT
Tarif journée : 3.000 euros HT

Accéder au **formulaire d'inscription**

Les Ateliers du Cabinet Lafitte
Numéro d'Organisme Formateur enregistré sous le N° 75640402664 auprès du préfet de région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

AVOCATS